



MAIRIE DE THIL  
PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 23 février 2026

L'An deux mille vingt-six et le 23 février à 19 heures 30, dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Céline FRAYARD, Maire

Présents : Vanessa ARNASSAN, Jean-Mathieu CANCHES, Sophie CARLI, Cécile DARGASSIES, Céline FRAYARD, Pierre LAMOTHE, Jean-Luc LÉZAT, Bruno PASQUIER,  
Absents - Excusés : Robert ARMENIER, Sandrine BOUVIER, François DROMARD, Cécile FAVIER PEZET, Caroline GRAIRE, Julie ROUGER  
Ont donné pouvoir : Néant

*Secrétaire de séance : Pierre LAMOTHE*  
Convocation du 19 février 2026

Madame Céline FRAYARD déclare, avec 8 conseillers présents à l'ouverture de la séance, le quorum atteint ; le conseil peut valablement délibérer.

Ouverture de la séance à 19 heures 30

**ORDRE DU JOUR :**

**1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2026**

Madame Céline FRAYARD interroge les Membres du Conseil sur d'éventuelles remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2026. Sans remarque de la part des conseillers, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2- BAIL COMMERCIAL POUR LE COMMERCE MULTISERVICES**

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite à la réhabilitation du local communal de l'ancienne poste situé au 4-6 Le Plassa pour ouvrir un commerce multiservices de proximité et d'un appartement de fonction associé et qu'à ce titre, par délibération du 01/02/2022, un bail commercial a été conclu avec le gérant du commerce, la société dénommée « le P'TIT THIL » auprès du Notaire de la commune.

Le bail a été conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1er mars 2022.

Les locaux donnés à bail sont constitués d'un ensemble immobilier composé d'un local commercial au rez-de-chaussée et d'un appartement au 1er étage et sont situés 4-6 le Plassa 31530 THIL cadastrés AB 97, et AB 98.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 11 février 2025, le conseil municipal avait maintenu le montant du loyer évolutif à 400 € afin de faire bénéficier du

calendrier initial la nouvelle gérance intervenue en 2024 en raison d'une activité commerciale réduite en 2023.

Après une fermeture du commerce en mars 2025, une nouvelle gérance est intervenue en septembre 2025.

Madame le Maire propose de maintenir les conditions octroyées en 2024 au nouvel exploitant du commerce installé en septembre 2025.

De ce fait, le calendrier initial prévu dans le bail sera modifié selon les modalités suivantes :

Pendant les premières années de location, 400 € mensuels jusqu'à fin septembre 2026.

- A partir du 01/10/2026, 500 € mensuels
- A partir du 01/10/2027, 600 € mensuels
- A partir du 01/10/2028, 700 € mensuels
- A partir du 01/10/2029, 800 € mensuels

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré  
Avec 8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstentions***

- **APPROUVE** les propositions de Madame le Maire relatives à la modification des montants de loyer.

### **3- PARTICIPATION A UNE SORTIE SCOLAIRE POUR UNE CLASSE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE THIL**

Madame le Maire indique à l'assemblée avoir reçu une demande d'aide financière de l'école élémentaire pour deux sorties scolaires pour la classe des CP-CE1, soit 19 élèves.

Les activités sont les suivantes :

- une journée de visite du Musée des Augustins à Toulouse
- une deuxième journée avec visite du musée de l'école à l'ancienne à LAGRUERE dans le lot et Garonne suivie d'une promenade en bateau sur la Garonne.

Le coût de chaque sortie y compris le transport en bus s'élève à 390 € pour le Musée des Augustins et de 1 144.10 € pour la sortie dans le Lot et Garonne, pour un montant total de 1 534.10 €, soit 80.75 € par élève.

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de 30 € par élève soit 570 €.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Avec 8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstentions***

- **ACCEPTE** de verser une subvention de 570 € à la coopérative de l'école élémentaire pour la participation à cette classe découverte
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 chapitre 65.

*Madame Vanessa ARNASSAN demande combien il a été attribué pour les précédents séjours.  
Monsieur Jean-Matthieu CANCHES répond qu'habituellement la commune participe à hauteur d'environ un tiers pour les séjours ou sorties scolaires*

#### **4- RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE POUR LES EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS.**

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour créer des emplois d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour besoins saisonniers et accroissement d'activités.

Elle propose de créer des postes pour besoin saisonnier d'une durée maximum de 6 mois et pour accroissement d'activité d'une durée maximum de 12 mois.

Les postes qu'elle propose de créer sont les suivants :

ADJOINTS TECHNIQUES : 2  
ADJOINT ADMINISTRATIF : 1

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Avec 8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstentions*










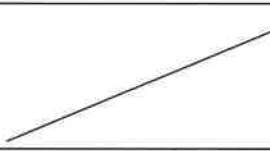


- **DECIDE** de créer des emplois d'agents contractuels non permanents pour besoins saisonniers et accroissements d'activité comme défini ci-dessus.
- **DIT** que cette délibération est valable 12 mois.
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

#### **Informations/Questions diverses**

- ❖ Madame Cécile DARGASSIES indique que la commune a reçu une notification d'attribution de subvention par la Région d'un montant de 3 716 € pour la réfection de la restauration de la toile (phase 2) du retable du maître-autel.

Elle ajoute qu'il convient maintenant d'étudier les devis de remontage du retable.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare le Conseil clos à 20 heures 05.

ARMENIER Robert	ARNASSAN Vanessa	BOUVIER Sandrine	CANCHES Jean-Matthieu
			
CARLI Sophie	DARGASSIES Cécile	DROMARD François	FAVIER PEZET Cécile
			
FRAYARD Céline	GRAIRE Caroline	LAMOTHE Pierre	LÉZAT Jean-Luc
			
PASQUIER Bruno	ROUGER Julie		
